

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le premier juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

22/ 10^{ème} EDITION DE LA COURSE NATURE « ENTRE PLAGES ET CHEMINS CREUX » – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COURIR ENSEMBLE PORNICHET COTE D'AMOUR – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

Présents ---- 31

EXPOSE :

Votants ----- 33

L'association Courir Ensemble Pornichet Côte d'Amour organise la 10^{ème} édition de la Course Nature qui se déroulera le dimanche 3 juillet 2016, au départ du port d'échouage à Pornichet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°15.12.24 en date du 16 décembre 2015, la Ville a attribué une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour l'organisation de cet événement et prend en charge l'installation de tentes « Ville », d'une scène et la fourniture de différents matériels ainsi que les branchements électriques nécessaires à l'organisation de cet événement.

Publié le :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Courir Ensemble Pornichet Côte d'Amour et la Ville de Pornichet.

Certifié exact,
Le Maire,

DELIBERATION :

Jean-Claude
PELLETEUR

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu la délibération n°15.12.24 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015,
⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 25 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Courir Ensemble Pornichet Côte d'Amour et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR